



FEM/18/C.1  
25 janvier 2013

**CONVOCATION DE LA  
DIX-HUITIEME REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES**  
*Centre de Convenciones San Francisco, vendredi 22 mars 2013*

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous confirme que la 18<sup>ème</sup> Réunion des Femmes parlementaires aura lieu à Quito, le vendredi 22 mars 2013 de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 heures, au plus tard. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire annoté, tel qu'arrêté par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa session à Québec (octobre 2012).

Durant sa séance du matin, la Réunion débattera des projets de résolution des première et deuxième commissions permanentes afin de rédiger d'éventuels amendements « genre ». La séance de l'après-midi sera consacrée à un débat sur les femmes en politique suivi par une séance de dialogue sur *Les violences faites aux femmes, et en particulier les violences sexuelles*.

La Réunion sera appelée à pourvoir les postes au Comité de coordination des femmes parlementaires restés vacants après les élections tenues à Kampala en mars 2012. Vous trouverez en annexe de l'ordre du jour la composition actuelle du Comité de coordination.

Comme vous le savez, l'Article 10.1 des Statuts prévoit que chaque délégation nationale aux réunions organisées par l'Union interparlementaire doit comprendre un homme et une femme parlementaire au moins et je me permets de vous inviter à veiller tout spécialement à ce qu'une ou plusieurs femmes représentent votre parlement à la Réunion des Femmes parlementaires. Les hommes parlementaires qui le souhaitent sont cordialement invités à suivre les débats et à y contribuer, tout particulièrement à ceux de la séance de dialogue et j'espère qu'ils seront nombreux à participer.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anders B. Johnsson  
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire annoté